



Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 26 juin à 20^H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 21 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER - J. HARDOUIN - F. TRUPIN - A. BROSSAULT - P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - A. DERREY - A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - A. GEORGEAULT - J-L DULAC - C. BRETAIRE - L. GOUPIL

ABSENTS EXCUSÉS : F. TACHEN

PROCURATIONS : F. TACHEN donne pouvoir à JM. LEGAGNEUR,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BELLAMY

2023-48 TARIFS DES SERVICES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

L'ensemble des tarifs concernant les champs périscolaires, extrascolaires et jeunesse sont révisés annuellement.

Un document annexé à la délibération présente les maintiens et les modifications (Cf Annexe 5).

Il est cependant important de noter :

- Une volonté de ne pas apporter d'augmentation à l'ensemble des tarifs périscolaires et extrascolaires (restauration scolaire comprise) pour l'année 2023/2024 ;
- Une création de tarifs extérieurs (enfants hors Nouvoitou) pour l'ensemble des tarifs périscolaires et extrascolaires,
- Une création d'un tarif « encadrement » pour les temps de repas pour les enfants ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou apportant un pique-nique (journées de grève par exemple)
- La création d'un tarif forfaitaire Pl'asso Loisirs
- L'application du tarif nouvoitocien pour les agents communaux inscrivant leur enfant à l'accueil de loisirs ou au secteur jeunes
- Une évolution du tarif adhésion secteur jeunes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ces modifications présentent un intérêt pour la commune et pour les familles résidant sur la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur l'exercice en cours.**
- **APPROUVE les tarifs proposés,**
- **APPROUVE la création de nouveaux tarifs**
- **APPROUVE l'application de tarifs dégressifs pour les nouvoitociens et hors commune**

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A Nouvoitou, le 27 juin 2023

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR

